

**ECOLE MUNICIPALE
D'INITIATION SPORTIVE (E.M.I.S.)
2018 - 2019**

Fiche de renseignements



Ville de **COLOMIERS**

DIRECTION SPORTS CULTURE ET DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

NOM - PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT - ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES :

NOM DE LA COMPAGNIE :

NUMERO DE SOCIETAIRE

**N° de Téléphone à contacter pour la mise en œuvre des prestations
«assistance/rapatriement» :**

DECLARATION DU CHEF DE FAMILLE

Pour être admis à l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive, cette déclaration devra obligatoirement être complétée et signée par le Responsable l'égal de l'enfant :

Je soussigné(e) :

Père, Mère, Tuteur ou Responsable de l'Enfant

Autorise l'Eduteur de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive :

1 - A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions d'un médecin.

2 - A téléphoner, en cas d'urgence, à mon assureur pour mettre en œuvre les prestations «assistance/rapatriement».

3 - Je m'engage à payer la part des frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle incombant, le cas échéant, à la famille.

Fait à

Le

Signature (*):

(*faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»)

PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- Attestation d'Assurance Individuelle Accident, activités extra-scolaires, en cours de validité.
- Certificat médical d'autorisation à la pratique sportive (document joint à faire compléter).
- Brevet de natation de 25m pour les activités nautiques de Pâques et/ou d'été (Enfants nés entre 2008 et 2010)

Vous devrez faire l'inscription aux activités à l'accueil de la Direction Sport Culture et Développement Associatif avant chaque période de vacances scolaires

**ECOLE MUNICIPALE
D'INITIATION SPORTIVE (E.M.I.S.)**
(Enfants nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2012)



Ville de COLOMIERS

DIRECTION SPORTS CULTURE ET DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Fournir le certificat médical d'autorisation à la pratique sportive (ci-dessous)

**📢 CE DOCUMENT EST A FAIRE ETABLIR PAR LE MEDECIN APRES LE 15 AOUT 2018
(POUR VALIDITE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019)**

CERTIFICAT MÉDICAL

« AUTORISATION A LA PRATIQUE SPORTIVE »

ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Je soussigné Docteur

Certifie que l'enfant.....

Né le

Ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives d'initiation et de découverte.

Fait à

Le

Cachet et Signature :

Certificat fait à la demande de l'intéressé et remis en main propre.